

L'ANNONCE GRISON!

SOUVENEZ-VOUS QUE

POUR UNE PIASTRE

Nous confectionnons sous le plus court délai toutes espèces de Robes et de Manteaux.

Grande vente a sacrifice la semaine prochaine. Tous nos effets bonneterie en laine pourront être achetés a vingt pour cent de rabais.

L. L. A. Grison & Cie

192---Rue parks---192 Entre les Rues O'Connor et Bank.

AU CERCLE LAFONTAINE

La séance du Cercle Lafontaine a été brillante et on ne peut plus enthousiaste hier soir.

Après lecture et adoption du compte-rendu de la dernière assemblée, quarante personnes se sont fait admettre membres de la vaillante association, au milieu des applaudissements chaleureux et répétés de la salle entière.

M. L. Lussier, du Canada, appelé alors à prendre la parole, constata d'abord quels progrès étonnants le cercle a accompli depuis sa fondation, qui date à peine de quelques mois. Puis, passant à apprécier la ligne de conduite suivie au sujet de la question Riel, il a démontré qu'elle était la seule sage et judicieuse qui pût être adoptée sous les circonstances, comme viennent de le prouver d'ailleurs MM. Blake, Cartwright et d'autres chefs du parti gris, en déclarant, à Orilla et Londres, Ontario, qu'ils ne sont pas prêts à condamner le gouvernement pour avoir laissé monter le chef métis à l'échafaud, mais parce que, suivant eux, il a mal administré les Territoires du Nord-Ouest.

Il reste au Cercle Lafontaine, a continué M. Lussier, un devoir d'humanité à accomplir, en sollicitant du gouvernement la grâce des Métis et Sauvages qui gémissent, à l'heure qu'il est, dans les prisons du Nord-Ouest, pour s'être laissés entraîner dans la révolte du printemps dernier.

L'orateur donne ici lecture de la requête suivante, qui est accueillie par d'enthousiastes acclamations :

"A Son Excellence le Gouverneur Général du Canada en Conseil :

"L'humble requête des soussignés, membres du Cercle Lafontaine d'Ottawa, expose respectueusement :

"Qu'ils déplorent vivement la malheureuse révolte qui a éclaté le printemps dernier (1885) dans les Territoires du Nord-Ouest canadien, et dont les conséquences ont été si funestes et dommageables, au point de vue de la bonne administration, de la prospérité et de la paix du pays ;

"Qu'ils condamnent avec toute l'énergie dont ils sont capables la conduite de ceux qui ont préparé et mis à exécution cette révolte, et qu'ils protestent, au nom de la morale, de la justice et de tous les sains principes sociaux, contre l'enseignement dangereux des hommes qui tentent aujourd'hui, dans la presse et ailleurs, de glorifier ou excuser ces criminels et leur attentat, en prétextant que les Métis et les Sauvages avaient à se plaindre de griefs suffisants pour les autoriser à vouloir détruire les institutions politiques du pays, troubler la paix, attenter à la vie de leurs semblables

et causer des dommages à la propriété publique et privée ;

"Que les auteurs du massacre du lac la Grenouille—où deux saints missionnaires, les RR. Pères Fafard et Marchand, O.M.I., ont trouvé la mort—de même que le chef de la révolte, Louis David Riel, ont déjà payé de leur vie les crimes dont ils se sont rendus coupables vis-à-vis Dieu et la société ;

"Que vos Représentants sont fermement convaincus que tous ces infortunés n'ont été envoyés à l'échafaud qu'après mûre et impartiale considération de votre part et de celle de votre Conseil, lorsque les exigences de la loi, la sécurité et l'intérêt publics ne permettaient pas de leur faire grâce ;

"Que quant à ce qui concerne l'exécution de Louis David Riel, ils l'ont déjà déplorée comme un acte impolitique et cruel ; mais, qu'à l'heure présente plus que jamais, ils refusent de condamner ceux qui ont laissé la loi avoir son cours en cette occurrence, sans les avoir auparavant entendus avec le respect, la confiance et l'impartialité dus à des hommes qui se sont toujours montrés dignes et fidèles serviteurs du pays, amis sincères et désintéressés de la justice et du bon droit ;

"Qu'un grand nombre de révoltés, tant Métis que Sauvages, gémissent depuis quelques mois dans les prisons du Nord-Ouest ; le crime de la plupart étant d'avoir été trop aveuglement et à contre cœur peut-être à des hommes qui avaient su capturer leur confiance, et devant être imputée à l'ignorance et aux préjugés bien plus qu'à un désir réel de mal faire et de causer du tort au pays ;

"Que la paix est rétablie au théâtre de la révolte, mais qu'il reste encore dans l'esprit des populations des germes de mécontentement, des rancœurs et un malaise qu'il importe de faire disparaître sans délai, pour éviter de nouveaux troubles, et que parmi les moyens d'apaisement les plus efficaces, des personnes hautement qualifiées, entre autres S. G. Andeur Mgr Tache, archevêque de St Boniface, recommandent d'amnistier et de rendre à leurs familles les condamnés politiques actuellement en prison pour le seul crime d'avoir pris part à la révolte du printemps dernier ;

"Que vous possédez la prérogative d'accorder l'amnistie en question, et vos Représentants croient qu'en l'exerçant, vous servirez les intérêts bien entendus du pays, sans blesser les droits de la justice et de l'équité ;

"Pourquoi vos Représentants demandent qu'il plaise à Votre Excellence d'amnistier et rendre à leur famille tous les condamnés politiques, tant Métis que Sauvages, actuellement en prison au Nord-Ouest pour le seul crime d'avoir pris part à la révolte du printemps dernier, et de consolider par cet acte de clémence la paix et l'amitié qui doivent exister entre les divers provinces de ce grande et glorieux Canada fédératif, notre pays. Et vos Représentants ne cessent de prier jusqu'à ce qu'avez fait justice."

M. F. Moffet, de la Vallée d'Ottawa, a fait une excellente revue de la situation du Nord-Ouest, à l'appui de cette requête, et a été suivi par MM. A. Adam, A. Foisy, J. B. C. Dunn, J. Dufresne, H. Pinard, A. et E. Daga, Corbell, Ricard, Gagnon, I. Côté, Philbert et Gratton, qui en ont, à tour de rôle, approuvé la teneur et l'esprit, exprimant l'es-

poir que ce qu'elle demandera sera prochainement accordé.

La séance a été alors ajournée, et plus de soixante personnes ont immédiatement apposé leur signature au bas du document qui, fait le plus bel éloge possible du Cercle Lafontaine et de l'œuvre qu'il accomplit dans Ottawa.

LE PARLEMENT IMPÉRIAL

DISCOURS DU TRÔNE.

Londres, 22.—L'ouverture du parlement impérial a eu lieu hier avec toute la pompe et le cérémonial d'usage.

A 1.30 heure p.m., la Reine quittait le palais de Buckingham dans une voiture découverte traînée par 8 chevaux. La cavalerie royale servait d'escorte, et une foule immense se pressait dans toutes les rues par lesquelles passa le cortège. Sa Majesté a été acclamée avec enthousiasme tout le long de la route.

A la Chambre des Lords, où étaient réunis grand nombre de pairs, de femmes de pairs, de juges, ministres et évêques en grande toilette, la cérémonie a été très-brillante.

La reine a ouvert le parlement en personne. Dans le discours du trône, lu par lord Salisbury, Sa Majesté constate d'abord que les relations de l'Angleterre avec toutes les puissances continuent d'être amicales. Elle parle ensuite du différend avec la Russie au sujet de la frontière de l'Afghanistan et de la façon satisfaisante dont il a été réglé ; elle mentionne ensuite la révolution roumaine, les affaires de Birmanie, la question des Iles Carolines, annonce que les négociations relatives aux droits de la France sur les côtes de Terre-Neuve ont abouti à une solution satisfaisante, et que demande va être faite aux Chambres d'adopter certaines lois jugées nécessaires par la convention internationale sur les droits d'auteur.

Ayant énuméré ces divers sujets internationaux, la Reine a ajouté : Messieurs de la chambre des Communes, milords et messieurs, je regrette d'avoir à dire qu'on ne constate aucune amélioration importante dans la condition du commerce ou de l'agriculture. J'espère la plus grande sympathie pour le grand nombre de personnes qui, dans divers états de vie, souffrent de la stagnation qui, je l'espère, ne sera que temporaire. J'ai vu avec un profond chagrin le renouvellement, depuis la dernière fois que je me suis adressée à vous, des tentatives d'exciter le peuple irlandais à des sentiments d'hostilité contre l'union législative qui existe entre ce pays et la Grande Bretagne.

Je suis délibérément opposée à toute violation de cette loi fondamentale et en insistant sur son maintien, je suis convaincue que j'aurai l'appui cordial de mon parlement et de mon peuple.

La condition sociale non moins que la condition matérielle de ce pays sollicite ma sérieuse attention. Bien qu'il n'y ait pas eu, dans l'année écoulée, une augmentation marquée du nombre des crimes d'une nature grave, il y a, dans

certaines endroits, une résistance délinquante à la mise en vigueur des obligations légales et je regrette que la pratique de l'intimidation organisée continue à exister. J'ai ordonné qu'on prenne tous les moyens de découvrir et de punir ces crimes et mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour protéger ses sujets irlandais dans l'exercice de leurs droits légitimes et la jouissance de leur liberté individuelle.

Si comme mes renseignements me portent à le redouter, les dispositions actuelles de la loi ne suffisent pas pour remédier à ces maux croissants, je compte avec confiance que vous vous montrerez disposés à donner à mon gouvernement tous les pouvoirs nécessaires.

Des bills vous seront soumis pour transférer à des conseils représentant tous les intérêts, dans les comtés de la Grande-Bretagne, l'administration des affaires locales aujourd'hui de la Cour des Sessions de quartier et autres autorités.

Un projet de réforme du mode d'administration locale en Irlande est aussi en voie de préparation. Ces projets impliqueront incidemment considération sur certaines charges locales.

Un projet de loi vous sera aussi soumis pour faciliter la vente des terres suivant un mode adopté aux besoins de la population rurale, la même que des bills pour écarter toute difficulté qui empêche le transport facile et peu coûteux des terres ; pour soulager la misère des classes pauvres dans les Highlands et les Iles d'Ecosse ; pour prévenir dans les mines ; pour étendre les droits des compagnies de chemin de fer et de commerce au sujet de la réglementation de leurs tarifs, pour la codification de la loi criminelle.

J'ai confiance que la cause de l'éducation bénéficiera des études de la commission royale que j'ai nommée pour s'enquérir de l'opération des actes relatifs à l'éducation. Je ne doute pas que vous consacrerez votre attention à la dépêche prompte et efficace des affaires qui, dans une proportion de plus en plus grande, sont soumises à vos délibérations.

Pour tous ces travaux et tous autres qui relèvent de vos hautes fonctions, je prie sincèrement le Dieu Tout Puissant de vous avoir sous sa garde et vous guider.

A la chambre des lords, le duc d'Abercorn a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Il a parlé des responsabilités qui incombent aux aviseurs de la Couronne et a dit qu'un nuage menaçant était aujourd'hui au-dessus de l'empire, que cela venait du côté de l'Irlande. L'un des devoirs du gouvernement, a-t-il dit, est de maintenir l'union, de mettre fin aux persécutions dont la ligue Nationale se rend coupable.

L'adresse a été appuyée par le comte de Scarborough.

Lord Granville a félicité lord Salisbury d'avoir l'appui de deux orateurs aussi distingués.

En exposant la politique du gouvernement lord Salisbury a déclaré que l'Allemagne n'avait pas l'intention d'annexer les Iles Samoa, quant à la Birmanie il vaut mieux, dit-il, attendre le rapport de lord Dufferin avant de se prononcer. L'Angleterre est en faveur de la paix et n'a pas encouragé la Grèce dans son attitude hostile.

Pour ce qui concerne l'Irlande il a dit que la suspension de l'acte concernant la commission des crimes avait été suivie de mauvais résultats malgré que lord Carnarvon avait exercé la plus grande patience dans ses efforts pour concilier le mal. Il a soutenu de plus

que les discours de M. Gladstone n'avaient pas pu contribuer à améliorer cet état de choses. Le chef du parti libéral ne s'est pas montré assez ferme dans ses discours concernant l'intégrité de l'empire.

A la Chambre des Communes, M. Gladstone a déclaré que la conduite de lord Salisbury dans l'affaire de la Roumélie était honorable et digne de son nom comme de l'Angleterre elle-même.

L'opposition, a-t-il ajouté, donnera au gouvernement toute l'aide nécessaire pour lui permettre de régler les questions de la Roumélie et de la Birmanie.

Pour ce qui concerne l'Irlande le discours du trône n'aurait dû être peut-être réglé que par la conciliation et la justice. Le remède doit être appliqué promptement. Mais pour Dieu ! maintenons l'union qui dure depuis six cents ans. Gardons notre sang fro ; laissons de côté tout préjugé et efforçons nous de nous montrer à la hauteur des grands intérêts communs à nos deux peuples.

Le discours de M. Gladstone a duré une heure et vingt minutes et a été très applaudi.

Le débat sur l'adresse a créé l'impression que les deux partis politiques sont désireux de se concilier les parricides, et ne tiennent pas autrement à mettre en vigueur en Irlande l'acte concernant les crimes.

D'un autre côté, on ne croit pas que les conservateurs ou les libéraux déposent à cette session un projet de loi qui puisse satisfaire les Irlandais.

Le ton du discours de M. Parnell a semblé indiquer une disposition à se rapprocher de M. Gladstone et à s'éloigner d'autant d'extrémisme.

On croit que le débat va se prolonger toute la semaine.

LE MONDE ET LA VILLE

L'inauguration solennelle de la côte Tahiti aura lieu ce soir, à 10 heures, sous le patronage de sir A. P. Caron et de M. William A. Allan.

Huitres apprêtées pour tous les gais au restaurant Lancet, Rue George.

La conférence de demain soir à la salle Ste-Anne sera sûrement fort intéressante. On s'y rendra donc en foule. Les prix d'admission sont moindres, savoir : Fantaisies d'orchestre, 25 ; parquet, 15 cts ; galeries, 10 cts.

"The Private Secretary" continue de faire les délices des habitués du Théâtre Royal. Lundi, M. Gilmore et ses sociétaires joueront le magnifique drame militaire "Youth". Qu'on ne l'oublie pas et que tout le monde se fasse un devoir d'aller les applaudir.

Demain soir, au Cercle des Familles de l'Institut, à part la conférence du R. Père Marsan, O. M. I., et un magnifique programme de musique et de chant, les élèves du collège d'Ottawa exécuteront un superbe septuor sous la direction du R. Père Gladu, O. M. I.

Hunganshall Park Tunbridge Walls-Londres—Ma tempe prend tous les jours d'une façon régulière douze gouttes de Fer Bravais à chaque repas, dose ordonnée par son médecin ; elle en a éprouvé le plus grand bien. De très faible qu'elle était il y a deux mois, elle est devenue forte, robuste et capable de faire de longues marches sans fatigue.

Dans toutes les pharmacies.—Exiger la signature R. Bravais, imprimée en rouge.

H. GODEFROY.

71 Rue Bolton, Ottawa.

juill 1884

Patinoir à Glace de Dey

Une course de 2 MILLES sur patins à glace, ouverte aux amateurs, aura lieu JEUDI le 28 JANVIER. L'enjeu sera une coupe d'argent du coût de \$25. Des patineurs renommés d'Ottawa, Montréal et Brockville prendront part à cette course.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara)

23 janvier 1886.

Georgina Vaillancourt, ivresse, 20 d'amende et les frais.
Malvin Bielte, ivresse, \$10 et les frais.
Philomen Morin, langage insultant, \$1 d'amende et les frais.
Charles Mahan, la gage insultant, \$2 d'amende et les frais.
O. McPhillips, vol, cause remise à une semaine.

PATINOIR A ROULETTES

"ROYAL"

PROGRAMME DE LA SEMAINE :

Vendredi soir—Partie de Polo pour médaillés : les M. et les Victorias.
Samedi soir—Course ouverte à tous les patineurs qui déposent un enjeu (Sweepstake race), course d 5 milles.
Chasse aux pommes.
Ces qui commencent à patiner doivent visiter le patinoir dans l'avant-midi ou l'après-midi.
Une excellente fanfare fait de la musique l'après-midi et le soir.

A. S. RENNIE,

Gerant.

A VENDRE!

Chance - Sans Pareille !

Pour un jeune homme qui désire entreprendre le

COMMERCE

D'ÉPICERIES

Poste de 1re Classe

Épiceries nouvelles et magasins des mieux assortis.

S'adresser au bureau du

"CANADA" pour plus amples informations.

DIPHThERINE

—ou—

ANTI-DIPHThERIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes

LA DIPHTHÉRIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et répulsive incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et de centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le

DR N. LACERTE,

LEVIS, P. Q.

Paix : 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

EN DÉPOT CHEZ

ELZEAR ALABIE,

71 Rue Bolton, Ottawa.

juill 1884